



## 17ème législature

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>2226</b>                   | De <b>M. Bastien Lachaud</b> ( La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Seine-Saint-Denis ) | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins |  | <b>Ministère attributaire</b> > Santé et accès aux soins                               |
| <b>Rubrique</b> >assurance complémentaire             | <b>Tête d'analyse</b> >Hausse des tarifs des complémentaires santé et renoncement aux soins        | <b>Analyse</b> > Hausse des tarifs des complémentaires santé et renoncement aux soins. |
| Question publiée au JO le : <b>26/11/2024</b>         |  |  |

### Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la hausse des tarifs des complémentaires santé. En janvier 2023, l'association UFC-Que choisir avait déjà dénoncé la flambée des cotisations en 2023, avec une hausse médiane de 7,1 %, soit une hausse au-dessus de l'inflation, liée à la mise en place du 100 % santé. L'année 2024 a connu de nouvelles augmentations, de façon concomitante à la baisse du remboursement par la sécurité sociale des soins dentaires, à compter du mois d'octobre et la revalorisation des tarifs des consultations médicales. Selon l'UFC-Que choisir, la progression des tarifs serait d'en moyenne 10 %, avec des pics à 30 %. Ces différentes augmentations risquent d'augmenter encore davantage le renoncement aux soins. Une étude de l'IFOP a montré qu'un Français sur quatre a déjà renoncé à des soins pour des raisons financières (26 %), principalement des soins dentaires. Ce constat risque de s'aggraver avec les réductions des remboursements de la sécurité sociale. Pire, le Gouvernement envisagerait également une hausse des franchises médicales sur les médicaments. Pourtant, le renoncement aux soins a des conséquences importantes pour la santé, puisque faute d'intervention rapide et dans les temps, les maladies et problèmes de santé s'aggravent jusqu'à devoir être traités dans l'urgence à un moment où ils sont beaucoup plus difficiles et coûteux à soigner. Ainsi, les petites économies faites sur le renoncement aux soins sont largement surpassées par le coût engendré par le fait de différer les soins. Aussi M. le député souhaite-t-il savoir ce que Mme la ministre compte faire pour enrayer la dégradation du pouvoir d'achat liée à la hausse du reste à charge des soins de santé. Plus largement, il souhaite savoir ce qu'elle compte faire pour garantir l'accessibilité financière des soins de santé prescrits pour tous les patients ; cette question écrite avait déjà été posée le 3 octobre 2023 et n'avait reçu aucune réponse à la date de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, entraînant le retrait de la question pour fin de mandat, alors que le délai théorique de réponse est de deux mois ; néanmoins, la question n'a pas perdu de sa pertinence en 2024.